

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 9 (1994)
Heft: 3: Gazette

Vorwort: Editorial
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Le présent numéro de la Gazette NIKE est le reflet des soucis et des problèmes actuels que connaît la sauvegarde de la culture dans notre pays à une époque où les difficultés se font sentir tant sur le plan financier qu'au niveau de la politique culturelle. Il n'est pas question de se plaindre d'une conjoncture qui est également critique dans bien d'autres secteurs mais plutôt de mettre en lumière les réflexions et les activités qui tiennent compte de l'évolution de la situation.

Notre but est donc de vous informer plus à l'avenir sur les possibilités et les chances qui sont, par exemple, offertes à des spécialistes sans emploi de s'engager de manière judicieuse et utile à la société au service de la sauvegarde du patrimoine culturel. Nous touchons là à un sujet important car les expériences réalisées jusqu'à présent ont prouvé qu'il y a bien des choses à améliorer. Il convient ici de mentionner par exemple la participation financière des offices du travail à ce genre de projets (voir page 30 ss.). Rolf Emch, directeur de la Société coopérative de la loterie SEVA, offre également dans ce domaine des réflexions et des arguments intéressants dans l'article intitulé 'La sauvegarde de la culture et les sociétés de loterie' (page 25 ss.).

Parmi les sujets qui retiennent notre attention, on ne peut manquer de mentionner l'entrée en vigueur le 1er juillet 1994 de l'ordre de priorité en matière de conservation des monuments historiques et la prise de position de l'Association suisse des archéologues cantonaux (ASAC) qui a eu un certain retentissement dans les média. Ce numéro de la Gazette vous propose également un entretien avec le nouveau directeur de l'Office fédéral de la culture, David Streiff, qui, entre autres, nous décrit les limites relativement réduites de sa liberté d'action (page 20 s.). Dans le précédent bulletin (1994/2 page 30 à 33), l'article sur le laboratoire et l'atelier de restauration du Musée d'Art et d'Histoire de Genève nous a incités à créer une nouvelle rubrique intitulée 'Laboratoires'; nous désirons de cette manière permettre aux lecteurs d'avoir une vue d'ensemble des services et des institutions qui travaillent en Suisse à la conservation des biens culturels mobiliers et immobiliers (page 22 ss.).

Vo